



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 18/02/2020 - N° 06 (2019-2020)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. MARCHAL	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. SURINX	- Représentant C.P.A.
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSES</u>	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. COPPIN	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Jambes.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 28/01/2020 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE

Aucun dossier.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction

3.1.1. Dossier N° 2019-2020/046

Monsieur Depas ne siège pas.

<u>Date</u>	: 28/01/2020
<u>Rencontre</u>	: MF Fernelmont – Cheminot Namur – Div 3B
<u>En cause de</u>	: Absil Kylian – 841343 – MF Fernelmont - 4351
<u>Arbitre</u>	: Lucas Hugues
<u>Objet</u>	: Geste déplacé – Attitude déplacée (A.3)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.3 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 02/03/2020 au 08/03/2020, du 16/03/2020 au 22/03/2020 et du 30/03/2020 au 05/04/2020.

Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.1.2. Dossier N° 2019-2020/049

<u>Date</u>	: 05/02/2020
<u>Rencontre</u>	: Mariembourg Utd – Walcourt Team – Div 4D
<u>En cause de</u>	: Solfrini Guillaume – 842172 – Walcourt Team - 7240
<u>Arbitre</u>	: Lorand Guy
<u>Objet</u>	: Critique – Attitude désagréable (A.1)
<u>Délibéré</u>	: Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.1 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 02/03/2020 au 08/03/2020
Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.1.3. Dossier N° 2019-2020/051

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 07/02/2020
Rencontre : BS Anhée B – Bois de Villers B – Div 2B
En cause de : Cobut Kévin – 811548 – Bois de Villers - 5696
Arbitre : Bandin Dimitri
Objet : Faute brutale et dangereuse (B.2)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.2 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 02/03/2020 au 29/03/2020

Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.1.4. Dossier N° 2019-2020/052

Date : 07/02/2020
Rencontre : MFC Hour – Ages de Heer – Div 3A
En cause de : Jordan Christophe – 775403 – Ages de Heer - 5260
Arbitre : Lucas Hugues
Objet : Menaces (A.6)

: Insultes et grossièretés (A.2.1)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application des art A.6 et A.2.1 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 09/03/2020 au 29/03/2020

Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.1.5. Dossier N° 2019-2020/054

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 12/02/2020
Rencontre : Canaris Andenne – Dynamic Gembloux – Div 3B
En cause de : Henrotte Quentin – 792248 – Canaris Andenne - 5894
Arbitre : Geerkens Olivier
Objet : Menaces – Intimidation (A.4)
: Critique et attitude désagréable (A.1)

Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application des art A.4 et A.1 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 09/03/2020 au 15/03/2020, du 23/03/2020 au 29/03/2020 et du 06/04/2020 au 19/04/2020.

Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.1.6. Dossier N° 2019-2020/055

Date : 14/02/2020
Rencontre : Belvedere Sambreville – BV Mont – Div 1
En cause de : Boussifet Denis – 763771 – BV Mont - 3896
Arbitre : Vansteenkiste Renaud
Objet : Faute de jeu sans brutalité, faute nécessaire (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art B.1 du barème de sanctions

Transaction : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 02/03/2020 au 15/03/2020
Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.2. Comparutions

3.2.1. Dossier N° 2019-2020/035

Date : 27/12/2019
Rencontre : Borussia Erpent – Rea Loyers – Div 4C
En cause de : Doignies Dany – 847316 – Rea Loyers – 7286 (P.O.)
Arbitre : Masarotti Franco (P.O.)
Objet : Intimidation (A.4)
: Insultes et grossièretés (A.2.1)

Délibéré

Vu la décision de la CSP du 28/01/2020 de refuser la procédure de transaction ;
Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;
Qu'il est établi qu'il y a eu intimidation et injures ;
Qu'en conséquence, les préventions restent établies ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Doignies Dany – 847316 une suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 02/03/2020 au 22/03/2020 (points A.2.1 et A.4 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.2.2. Dossier N° 2019-2020/038

Date : 27/12/2019
Rencontre : Borussia Erpent – Rea Loyers – Div 4C
En cause de : Denis Pierre - 785795 – Rea Loyers – 7286 (P.O.)
Arbitre : Masarotti Franco (P.O.)
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)

Délibéré

Vu le refus de transaction notifié par recommandé le 03/02/2020 ;
Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que l'intéressé a critiqué l'arbitre ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Denis Pierre - 785795 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 02/03/2020 au 15/03/2020 (point A.2.1 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.2.3. Dossier N° 2019-2020/047

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 28/01/2020
Rencontre : MF Fernelmont – Cheminot Namur – Div 3B



En cause de : Jassogne Serge - 800705 – MF Fernelmont – 4351 (P.O.)
Arbitre : Lucas Hugues (P.O.)
Objet : Tentative de voie de fait (A.7.3)
: Insultes et grossièretés (A.2.1)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'il est établi que des injures ont été proférées mais qu'aucune tentative de voie de fait ne peut être établie mais bien une provocation active ;
Qu'en conséquence, les préventions doivent être amendées ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Jassogne Serge - 800705 une suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 02/03/2020 au 08/03/2020, du 16/03/2020 au 22/03/2020 et du 30/03/2020 au 05/04/2020 (points A.2.1 et A.3 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.2.4. Dossier N° 2019-2020/048

Date : 31/01/2020
Rencontre : Hanzinne City – Impak Chaumont – Div 3C
En cause de : Sulejman Mohamed – 793819 - Hanzinne City – 5983 (P.O.)
Victime : Charlier Anthony – 775960 – Impak Chaumont – 7153 (P.O.)
Formateur : Surinx Eric (P.O.)
Objet : Voie de fait sur joueur (B.8.4)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Vu le courriel transmis par la victime ;
Entendu le formateur quant à son rapport ;
Attendu que M. Sulejman Mohamed – 793819 est absent excusé ;
Attendu que M. Charlier Anthony – 775960 est absent excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi qu'une gifle a été volontairement donnée à un joueur adverse en dehors d'une action de jeu ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :
- inflige au nommé Sulejman Mohamed – 793819 une suspension de toutes fonctions de 1 an du 21/02/2020 au 20/02/2021 (point B.8.4 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.2.5. Dossier N° 2019-2020/050

Date : 05/02/2020
Rencontre : MFC Nevremont – Biran Beauraing - Vét
En cause de : Piret Willy – 765328 – MFC Nevremont – 4012 (P.O.)
Arbitre occasionnel : Rezette Michel – 808880 – Biran Beauraing – 5872 (P.O.)
Formateur : Demortier Didier (P.O.)
Objet : Menaces – Intimidation (A.4)
: Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;



Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
 Entendu le formateur quant à son rapport ;
 Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
 Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'était de nature à procéder à l'arrêt de la rencontre ;
 Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 11^e minute sur le score de 0-1 suite à ce que l'arbitre ne se sentait plus capable de diriger celle-ci ;
 Qu'en outre, aucune sanction disciplinaire n'ayant été donnée, il ressort que l'arbitre n'a pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour mener à terme la rencontre ;
 Par ces motifs :
 La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
 - décide de faire rejouer la rencontre
 Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

3.2.6. Dossier N° 2019-2020/053

Date : 07/02/2020
Rencontre : Florennes Utd C – Boca Fraire – Div 4D
En cause de : Lison Dylan – 848678 – Florennes Utd – 4306 (P.O.)
Victime : Collin Rudy – 763933 - Boca Fraire – 5259 (P.O.)
Arbitre : Hiernaux Jean Pierre (P.O.)
Objet : Voie de fait sur joueur (B.4)
Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
 Vu le courriel transmis par la victime ;
 Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
 Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
 Attendu que M. Collin Rudy – 763933 est absent excusé ;
 Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
 Qu'il est établi qu'un coup de poing a volontairement été donné vraisemblablement suite à une injure de la victime ;
 Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
 Qu'en l'espèce, il y a lieu de retenir la circonstance particulière de la provocation ;
 Attendu que Lison Dylan – 848678 est suspendu préventivement depuis le 11/02/2020 ;
 Par ces motifs :
 La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
 - inflige au nommé Lison Dylan – 848678 une suspension de toutes fonctions de 1 an du 11/02/2020 au 10/02/2021 (point B.4 du barème de sanctions).
 Ainsi prononcé à Jambes le 18/02/2020.

4. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions		Commentaire
			du	au inclus	
763771	Boussifet Denis	BV Mont	02/03/2020	15/03/2020	
775403	Jordan Christophe	Ages de Heer	09/03/2020	29/03/2020	
785795	Denis Pierre	Rea Loyers	02/03/2020	15/03/2020	
792248	Henrotte Quentin	Canaris Andenne	09/03/2020 23/03/2020 06/04/2020	15/03/2020 29/03/2020 19/04/2020	
793819	Sulejman Mohamed	Hanzinne City	21/02/2020	20/02/2021	
800705	Jassogne Serge	MF Fernelmont	02/03/2020 16/03/2020	08/03/2020 22/03/2020	



			30/03/2020	05/04/2020	
811548	Cobut Kévin	Bois de Villers	02/03/2020	29/03/2020	
841343	Absil Kylian	MF Fernelmont	02/03/2020 16/03/2020 30/03/2020	08/03/2020 22/03/2020 05/04/2020	
842172	Solfrini Guillaume	Walcourt Team	02/03/2020	08/03/2020	
847316	Doignies Dany	Rea Loyers	02/03/2020	22/03/2020	
848678	Lison Dylan	Florennes Utd	11/02/2020	10/02/2021	

5. FRAIS

<i>Matricule</i>	<i>Nom club</i>	<i>Frais adm.</i>	<i>Amende Susp.</i>	<i>Dépl. Arbitre</i>	<i>Divers</i>	<i>Total (€)</i>
3896	BV Mont (1920/055)	12,50 €	5 €			17,50 €
4306	Florennes Utd (1920/053)	12,50 €	130 €	24,50 €		167 €
4351	MF Fernelmont (1920/046)	12,50 €	7,50 €			20 €
4351	MF Fernelmont (1920/047)	12,50 €	7,50 €	28 €		48 €
5260	Ages de Heer (1920/052)	12,50 €	7,50 €			20 €
5696	Bois de Villers (1920/051)	12,50 €	10 €			22,50 €
5894	Canaris Andenne (1920/054)	12,50 €	10 €			22,50 €
5983	Hanzinne City (1920/048)	12,50 €	130 €	10,50 €		153 €
7240	Walcourt Team (1920/049)	12,50 €	2,50 €			15 €
7286	Rea Loyers (1920/035)	12,50 €	7,50 €	31,50 €		51,50 €
7286	Rea Loyers (1920/038)	-	5 €		-2,50 € (1)	2,50 €

6. MISSIONS DES MEMBRES

12/02/2020 : Ch Marchal : Canaris Andenne – Dynamic Gembloux : pas d'incident

14/02/2020 : Pascal Degée : A Tavieres – MFC Ciney : pas d'incident

(1) déjà facturé

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 31/03/2020.

La séance est levée à 22h00.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Fax : 83/61.35.21

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

